

En 2021, une femme de 60 ans peut espérer vivre encore 23 ans sans perte d'autonomie

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 156 • Juillet 2025

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021, une femme de 60 ans peut espérer vivre jusqu'à 83,2 ans sans perte d'autonomie, un homme jusqu'à 80,8 ans. Dans la région, sur les 2,1 millions de seniors, 242 500 sont en perte d'autonomie (soit 11,4 %). La projection à l'horizon 2070 s'accompagne d'une espérance de vie des hommes à 60 ans, sans perte d'autonomie, égale à celle des femmes. Sur les trois millions de seniors qui vivraient alors en Auvergne-Rhône-Alpes, 339 300 seraient en perte d'autonomie, soit 96 800 de plus qu'en 2021.

En France, pour faire face au vieillissement de la population et à ses conséquences, les conseils départementaux ont pour prérogative de définir, tous les cinq ans, un schéma planifiant l'offre de services de proximité pour les personnes en **perte d'autonomie** et leurs proches aidants (santé, accompagnement, aménagement du logement, mobilité...). La présente étude s'intéresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, dites **seniors**, âges à partir desquels les taux de perte d'autonomie ne sont pas négligeables.

L'**espérance de vie** (EV) et l'**espérance de vie sans perte d'autonomie** (EVSPA), calculées à différents âges, renseignent sur l'état de santé et la perte d'autonomie d'une population ► **encadré**.

À la naissance, une femme peut espérer vivre 85,8 ans soit 5,6 ans de plus qu'un homme

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021, à la naissance, les femmes peuvent espérer vivre 85,8 ans, contre 80,2 ans pour les hommes. À 60 ans, les femmes et les hommes peuvent espérer vivre respectivement encore 27,7 ans et 23,4 ans (soit 0,3 an et 0,5 an de plus qu'en France métropolitaine) ► **figure 1**.

En France métropolitaine, c'est la troisième EV la plus élevée, pour les femmes comme pour les hommes, malgré des disparités départementales marquées. En effet, une femme du Rhône peut espérer vivre 28,3 ans, soit 1,7 an de plus que dans le Cantal et un rhodanien 23,9 ans, soit 1,8 an de plus qu'un cantalien.

À 75 ans, l'écart entre femmes et hommes persiste et reste relativement élevé (respectivement 14,9 ans contre 12,1 ans).

Une femme de 60 ans peut espérer vivre encore 23,2 ans sans perte d'autonomie

Les Français aspirent à vivre longtemps mais aussi à bien vieillir, si possible chez eux.

Dans la région, les femmes de 60 ans peuvent espérer vivre 23,2 ans de plus sans perte d'autonomie (23,0 ans en France

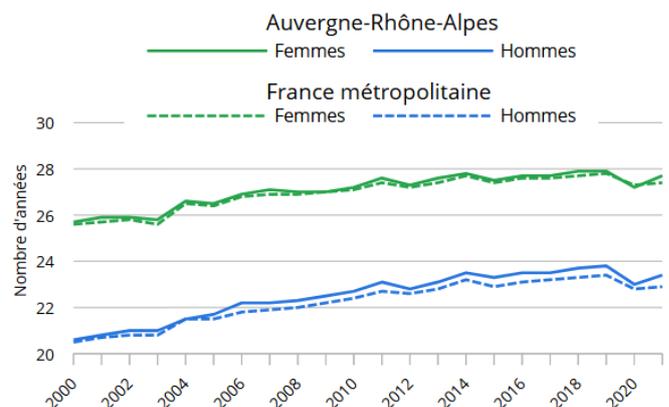
métropolitaine), contre 20,8 ans pour les hommes (20,4 ans), soit 2,4 ans de plus. Ainsi, à 60 ans, les femmes et les hommes peuvent espérer vivre respectivement 84 % et 89 % du reste de leur vie sans être limités dans leur quotidien.

L'EVSPA est plus faible dans les départements de l'ouest de la région. Ces disparités départementales sont par ailleurs plus marquées que pour l'EV, dépassant deux ans d'écart : pour les femmes, elle va de 21,8 ans dans le Cantal et l'Ardèche à 24,1 ans en Savoie, et, pour les hommes, de 19,4 dans le Cantal à 21,5 ans dans le Rhône ► **figure 2**.

Au niveau départemental, l'EVSPA à 60 ans est liée au **niveau de vie** médian, au fait d'être ou d'avoir été cadre, et au niveau de diplôme : plus les conditions sont favorables, plus l'espérance de vie sans perte d'autonomie est élevée.

À 75 ans, l'écart entre femmes et hommes perdure, mais se réduit (respectivement 10,5 ans contre 9,6 ans).

► 1. Espérance de vie à 60 ans en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine par sexe entre 2000 et 2021



Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021, à 60 ans, les femmes peuvent espérer vivre 27,7 ans, contre 25,7 ans en 2000.

Champ : Seniors d'Auvergne-Rhône-Alpes et de France métropolitaine.

Source : Insee, Recensements de la population et État civil.

Plus d'un senior sur neuf est en perte d'autonomie

En 2021, Auvergne-Rhône-Alpes compte 2,1 millions de seniors, soit 26 % de sa population (contre 27 % en France métropolitaine). Qu'ils soient en ménage ou en établissement, 242 500 sont en perte d'autonomie, soit 11,4 %, et donc limités au quotidien pour s'habiller, s'alimenter ou se déplacer. Parmi ces derniers, 35 % sont en **perte d'autonomie sévère**. Deux tiers des personnes touchées par cette forte dépendance ont 85 ans ou plus. Les femmes sont plus concernées que les hommes : 13,6 % d'entre elles sont en perte d'autonomie (162 100 personnes), contre 8,5 % chez les hommes (80 500 personnes). En effet, leur conjoint, en moyenne plus âgé et avec une espérance de vie moindre, décède souvent avant elles. En 2021, leur part parmi les seniors en perte d'autonomie est plus élevée (67 % contre 33 %). Les inégalités départementales sont fortes. À l'ouest de la région, où la part de femmes et l'âge moyen sont plus élevés, la perte d'autonomie est plus importante : 14,1 % des seniors dans le Cantal (troisième département le plus touché de France métropolitaine) et 13,7 % en Haute-Loire, contre 9,9 % en Savoie et 9,1 % en Haute-Savoie (troisième département le moins touché). Le Cantal et la Haute-Savoie sont dans des situations opposées pour les EVSPA à 60 ans et à 75 ans. Le premier figure parmi les départements ayant les EVSPA les plus faibles, et le second, parmi les plus élevées.

En 2070, 96 800 seniors supplémentaires seraient en perte d'autonomie

Les projections retenues s'accompagnent d'un écart d'EV et d'EVSPA de plus en plus réduit entre les sexes, pour arriver, en 2070, à une EVSPA des hommes à 60 ans égale à celle des femmes et légèrement supérieure à 75 ans. Trois millions de seniors vivraient alors en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 850 000 de plus qu'en 2021 (35 % de la population en 2070, contre 26 % en 2021). Parmi eux, 339 300 seraient en perte d'autonomie (96 800 de plus qu'en 2021), soit 11,4 % des seniors (14,2 % pour les femmes et 8,1 % pour les hommes). Dans ce dernier ensemble, 126 900 seraient en perte d'autonomie sévère (41 600 de plus qu'en 2021). Le nombre de seniors en perte d'autonomie augmenterait dans tous les départements de la région excepté l'Allier. Le développement du maintien à domicile et la création potentielle de nouvelles places en établissements seront un enjeu. •

Guillaume Arion, Ivan Debouzy (Insee)

► Méthode et sources

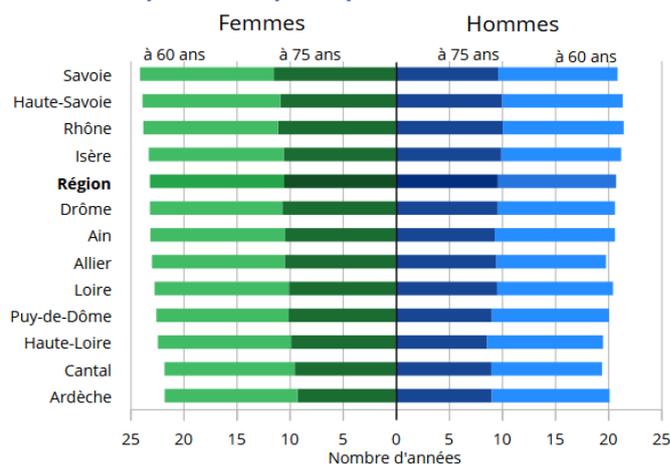
Cette étude repose sur les projections de population à horizon 2070 du modèle Omphale de l'Insee, les recensements de la population 2020 et 2021, Filosofi 2021 et des données de la Drees et d'Eurostat.

Les projections sont réalisées selon le scénario central et une hypothèse de gain d'espérance de vie uniquement sans perte d'autonomie.

► Pour en savoir plus

- **Deroyon T.**, « L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2023 », DREES, Études et Résultats n° 1323, décembre 2024.

► 2. Espérance de vie sans perte d'autonomie à 60 ans et 75 ans, par sexe et par département, en 2021



Lecture : En 2021, en Savoie, l'EVSPA à 60 ans est de 24,1 ans pour les femmes et de 20,9 ans pour les hommes. L'EVSPA à 75 ans y est de 11,5 ans pour les femmes et de 9,6 ans pour les hommes.

Sources : Insee, modèle Omphale, Drees.

► Encadré : En 2022, en France, l'EV à la naissance est supérieure à la moyenne européenne

La France est, en 2022 (données provisoires), le troisième pays de l'Union européenne (UE) où les femmes peuvent espérer vivre le plus longtemps (85,1 ans contre 83,3 ans dans l'UE) et le onzième pour les hommes (79,3 ans contre 77,9 ans). Depuis 2012, l'espérance de vie a un peu diminué pour les femmes (en petite hausse dans l'UE) et augmenté pour les hommes (mais moins que dans l'ensemble de l'UE) réduisant l'écart entre les sexes.

Source : Eurostat, méthode Eurostat.

► Définitions

Dans cette étude un **senior** est une personne âgée d'au moins 60 ans.

Pour les seniors en établissement, la **perte d'autonomie** est qualifiée par la grille Aggir qui répartit les seniors en six groupes, chacun correspondant à un niveau de besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Pour les seniors en ménage, la perte d'autonomie se base sur des questions de l'enquête "Vie quotidienne et santé" de l'Insee et de la Drees.

La **perte d'autonomie sévère** (assimilée aux groupes 1 et 2) correspond à un besoin d'aide pour la plupart, voire l'intégralité, des activités.

L'**espérance de vie** (à un âge donné) correspond au nombre moyen d'années qu'une génération fictive de personnes peut espérer vivre en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité d'une année donnée. En France, elle est calculée selon la méthode Ehemu.

L'**espérance de vie sans perte d'autonomie** (à un âge donné) représente le nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre sans être en situation de perte d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne qu'elle effectue seule : s'habiller, se repérer dans le temps et l'espace, s'alimenter, se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur... Cette notion est différente de celle d'espérance de vie sans incapacité qui se fonde sur une question de l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie des ménages (SRCV) : "Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ?".

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est le même pour tous les individus d'un même ménage.

